

Avis Technique 14/08-1295*01 Ext

Extension de l'Avis Technique 14/08-1295

Capteurs à tubes sous vide à circulation de liquide - Posés indépendamment sur support

Capteur solaire thermique
Solar thermal collector
Thermischer Sonnenkollektor

Ne peuvent se prévaloir du présent Avis Technique que les productions certifiées, marque CSTBat, dont la liste à jour est consultable sur Internet à l'adresse :

www.cstb.fr

rubrique :

Evaluations
Certification des produits et des services

AuroTHERM exclusiv VTK 570/2 VTK 1140/2

Titulaire : Ritter Solar GmbH & Co.KG
Kuchenaecker 2
DE-72135 Dettenhausen
Tél. : +49 (0) 7157 / 5359 - 0
Fax : +49 (0) 7157 / 5359 - 20
E-mail : info@rittersolar.de
Internet : <http://www.rittersolar.de>

Distributeur : Vaillant GmbH
Berghauser, Strasse 40
DE - 42859 Remscheid
Tél. : +49 180 582455 268
Internet : www.vaillant.de

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 14

Installations de Génie Climatique et Installations Sanitaires

Vu pour enregistrement le 10 novembre 2009



Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Fax : 01 60 05 70 37 - Internet : www.cstb.fr

Le Groupe Spécialisé n°14 « Installations de Génie Climatique et Installations Sanitaires » de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné, le 01 octobre 2009, la demande présentée par la société Ritter GmbH & Co.KG, bénéficiaire de l'Avis Technique 14/08-1295 relatif aux capteurs solaires CPC 6 Inox et CPC 12 Inox, de voir étendre cet Avis Technique aux mêmes équipements distribués par la société Vaillant GmbH, sous la dénomination commerciale AuroTHERM exclusiv VTK 570/2 VTK 1140/2. L'Avis Technique formulé n'est valable que si la certification visée dans le Dossier Technique est effective.

Compte tenu :

- de l'engagement de la société Ritter de ne fournir à la société Vaillant, en vue de la commercialisation sous la dénomination AuroTHERM exclusiv VTK 570/2 VTK 1140/2 que les équipements CPC 6 Inox et CPC 12 Inox qu'elle fabrique,
- de l'engagement de la société Vaillant de ne distribuer, sous la dénomination AuroTHERM exclusiv VTK 570/2 VTK 1140/2, que les équipements CPC 6 Inox et CPC 12 Inox que fabrique et lui fournit la société Ritter,
- de l'engagement de la société Vaillant de s'assurer que l'installation des capteurs et le service après-vente sont pris en charge par des installateurs avertis des particularités du procédé et ayant reçu une formation à ces techniques de pose auprès des sociétés Vaillant et/ou de ses distributeurs.

Le Groupe Spécialisé n° 14 formule, concernant les équipements AuroTHERM exclusiv VTK 570/2 VTK 1140/2 distribués par la société Vaillant, le même Avis Technique que celui formulé sous le n° 14/08-1295, aux mêmes conditions et pour la même durée.

Cet Avis Technique sera rendu caduc par simple dénonciation de l'une des parties.

Pour le Groupe Spécialisé n°14
Le Président
Alain DUIGOU